

**EPREUVES DE SELECTION AIDES SOIGNANTS  
RENTREE DE SEPTEMBRE 2019**

**SESSION COMPLEMENTAIRE AFIN DE POURVOIR LES PLACES LIBRES**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

**PARCOURS PARTIEL pour les  
CANDIDATS TITULAIRES DU BAC PRO ASSP ou SAPAT  
DEAVS / AMBULANCIER / MENTION COMPLEMENTAIRE /  
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE / AVF / DEAP  
(art 18 et 19 de l'arrêté du 22 10 2005)**

**PARCOURS COMPLET pour les  
CANDIDATS TITULAIRES D'UN TITRE HOMOLOGUE AU  
NIVEAU IV (BACCALAUREAT)**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS = MERCREDI 14 AOUT 2019**

**ENTRETIEN ET EPREUVE DE SELECTION =  
VENDREDI 23 AOUT 2019  
(Date unique et sans changement possible)**

**ATTENTION : la rentrée scolaire est fixée au 2 septembre 2019**

## LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

**AGE :** Avoir 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (septembre 2019). Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

### DIPLOME

Etre titulaire du baccalauréat professionnel «accompagnement, soins, services à la personne » (**Bac Pro ASSP**)

ou

Etre titulaire du baccalauréat « services aux personnes et aux territoires » (**bac SAPAT**)

Ou

Etre **titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV <sup>(1)</sup>** (baccalauréat ou équivalence) ou enregistré à ce niveau au Répertoire National de Certification Professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.

Ou un des titres suivants :

Etre titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture / Etre titulaire du diplôme d'Ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier / Etre titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale / Etre titulaire de la mention complémentaire d'aide à domicile / Etre titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique / Etre titulaire du titre professionnel d'assistant(e) de vie aux familles

## COMMENT S'INSCRIRE ?

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU**

Constituez un dossier comprenant :

- La fiche d'inscription ci jointe
- L'attestation C.N.I.L ci-jointe
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- La photocopie du diplôme du baccalauréat ou le relevé des notes pour les candidats inscrits au baccalauréat de la session juin 2019.
- **Uniquement pour les Bac SAPAT ou ASSP** la copie du dossier scolaire avec :
  - les résultats obtenus aux épreuves : bulletins scolaires de seconde, première et terminale
  - les appréciations de stages : 5 stages de la seconde à la terminale
- 3 timbres autocollants au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire à 20 g
- 1 chèque d'un montant de **60 Euros** établi à l'ordre du Trésor Public

**Le droit d'inscription reste acquis en cas de désistement  
ou de non présentation aux épreuves de sélection**

**Ce dossier est à envoyer ou à déposer à L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU BUGEY  
AU PLUS TARD LE MERCREDI 14 AOUT 2019, CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

# LA NATURE DES EPREUVES

(Arrêté du 21 mai 2014, Article 2 journal officiel du 27 mai 2014)

## **PREMIERE PHASE : sélection sur dossier**

La première phase de sélection consiste en l'étude du dossier. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.

**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu**

## **Pour les bacs SAPAT ou ASSP : ENTRETIEN INDIVIDUEL**

La deuxième phase de sélection consiste en un entretien individuel d'une durée de 20 minutes maximum avec les membres du jury :

- un directeur d'IFAS ou IFSI ou un infirmier, formateur permanent dans un IFAS ou IFSI
- un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement ou un infirmier ayant une expérience minimum de 3 ans en exercice dans un service ou une structure accueillant des élèves aides-soignants en stage.

Dans un premier temps, le candidat présente son parcours, puis dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier (stages, expérience professionnelle,.....) afin d'évaluer l'intérêt du candidat pour la profession et sa motivation.

## **Pour les titulaires du Baccalauréat (niveau IV) : EPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Cette épreuve orale, notée sur 20 points, est évaluée par 2 personnes :

- un directeur d'IFAS/IFSI ou un infirmier formateur permanent dans un IFAS/IFSI
- un infirmier exerçant des fonctions d'encadrement ou un infirmier ayant une expérience minimum de trois ans en exercice dans un service ou une structure accueillant des élèves aides-soignants en stage.

Elle se divise en 2 parties et consiste en un entretien de 20 mn maximum avec les deux membres du Jury précédé de 10 minutes de préparation.

**1<sup>ère</sup> partie** – Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions du jury. Notée sur 15 points, elle vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation

**2<sup>ème</sup> partie** – Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide soignant. Notée sur 5 points, elle est destinée à évaluer la motivation du candidat.

**Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.**

## **ATTENTION**

**Ecrire très lisiblement votre adresse sur la fiche d'inscription**

**Les convocations pour l'oral sont envoyées par mail le mardi 20 août 2019**

**Chaque candidat doit s'assurer qu'il reçoit bien sa convocation et doit contacter le secrétariat de l'IFAS le cas échéant. Aucun changement de date ne sera possible.**

## LES DATES DES RESULTATS

### RESULTATS DE LA DEUXIEME PHASE / ADMISSION **MARDI 27 AOUT 2019 à 10 h 00**

A l'issue des entretiens, le jury établit la liste de classement principale et complémentaire en fonction du nombre de places ouvertes.

Les résultats sont communiqués :

- sur Internet : [www.ifsishauteville.com](http://www.ifsishauteville.com)
- par affichage à l'institut
- confirmation à titre individuel par mail et courrier officiel

**Aucun résultat n'est donné par téléphone.**

Le nombre de places ouvertes pour les épreuves de sélection pour la rentrée de septembre 2019 est de 10 places pour les parcours complets (Bac Niveau IV) et 5 places pour les parcours partiels (bac Pro SAPAT ou ASSP)

*Tout recours éventuel contre le déroulement ou le résultat des épreuves de sélection doit être porté dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif compétent (Lyon) à compter de la notification des résultats.*

## L'ADMISSION DEFINITIVE

Si dans les 10 jours qui suivent l'affichage des résultats des épreuves de sélection au siège de l'institut, le candidat classé en liste principale ou complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

**L'admission définitive sera subordonnée à la production :**

- **au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical effectué par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'aide-soignant ;**
- **au plus tard le premier jour du stage d'un certificat médical de vaccinations effectué par un médecin conforme à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé en France.**

**A défaut de justifier de l'obligation d'immunisation (HEPATITE B, DTP, BCG et tests tuberculiniques) lors de l'inscription et au plus tard avant de commencer le stage, les élèves ne peuvent effectuer leur stage.**

**Dès lors, l'admission définitive en formation est impossible.**

## INFORMATIONS

**La date de la rentrée est fixée au LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019.**

L'hébergement : l'IFAS ne dispose pas d'internat. Une liste de logements locatifs est disponible auprès de l'office du tourisme d'Hauteville Lompnes et sur notre site internet.



Une société sera présente à l'IFAS pour vous proposer des tenues professionnelles.

Le financement de la formation peut être pris en charge par la Région Rhône Alpes ou le Pôle Emploi selon votre situation.

Dès l'inscription aux épreuves de sélection, le candidat doit se renseigner auprès des conseillers de POLE EMPLOI, MISSIONS LOCALES JEUNES... pour les démarches à suivre afin d'obtenir une aide financière.

**Cout de la formation :**

- Pour les baccalauréats niveau 4 : 5 000 euros (parcours complet)
- Pour les titulaires du bac SAPAT : 3 325 euros (parcours partiel)
- Pour les titulaires du bac ASSP, DEAVS, DEAP, mention complémentaire : 2 993 euros (parcours partiel)
- Les personnes titulaires du diplôme d'ambulancier: 3 658 euros (parcours partiel)
- Les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique : 2660 euros (parcours partiel)
- Les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant de vie aux familles : 3 325 euros (parcours partiel)
-

<p style="text-align: center;"><b>INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU BUGEY IFSI / IFAS</b> 180 Rue de la Forestière – BP 36 01 110 HAUTEVILLE LOMPNES Tél 04.37.61.67.10</p>	<p style="text-align: center;"><b>ATTESTATION C.N.I.L.</b> <b>pour publication des résultats des épreuves de sélection infirmiers et aides-soignants sur Internet</b></p>	<p style="text-align: center;">     <small>B.P 41 01110 HAUTEVILLE-LOMPNES</small> </p>
--	---	---

L’affichage des résultats aux épreuves de sélection à l’Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et l’Institut de Formation Aides-Soignants (IFAS) du Bugey à Hauteville Lompnès paraîtra sur le site Internet de l’IFSI-IFAS.

Selon la CNIL<sup>(1)</sup>, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d’être informé est essentiel car il conditionne l’exercice des autres droits tels que le droit d’accès ou le droit d’opposition.

**« Toute personne a la possibilité de s’opposer, pour des motifs légitimes,  
à figurer dans un fichier »**

A ce titre, il vous est demandé de cocher la réponse qui vous convient ci-dessous :

**J’accepte** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l’IFSI-IFAS du Bugey d’Hauteville-Lompnes

**Je refuse** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l’IFSI-IFAS du Bugey d’Hauteville-Lompnes. Le cas échéant, seul le numéro de candidat apparaîtra.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d’épouse) : \_\_\_\_\_

Prénom = \_\_\_\_\_

Date = \_\_\_\_\_ Signature :

---

(1) – Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés

**CANDIDAT TITULAIRE DU BAC PRO ASSP ou SAPAT  
DEAVS, DEAP, mention, ambulancier, AP, AVF.....  
Parcours PARTIEL**

Coller ici  
votre photo

Mr    Mme    Melle

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

NOM DE JEUNE FILLE : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU \_\_\_\_\_

NATIONALITE : \_\_\_\_\_ SITUATION FAMILIALE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE FIXE : \_\_\_\_\_ TEL PORTABLE : \_\_\_\_\_

E MAIL : \_\_\_\_\_

(Écrire lisiblement et en majuscule car votre convocation sera envoyée par mail)

**TITRE D'INSCRIPTION (joindre les justificatifs. Ne pas envoyer l'original du document)**

Diplôme du baccalauréat professionnel «accompagnement, soins, services à la personne »

Date d'obtention : \_\_\_\_\_

Diplôme du baccalauréat « services aux personnes et aux territoires »

Date d'obtention : \_\_\_\_\_

Titre ou diplôme obtenu \_\_\_\_\_

Date d'obtention : \_\_\_\_\_

AVEZ-VOUS EFFECTUE UNE FORMATION PREPARATOIRE

OUI

NON

Si oui, par quel organisme ? :

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte le règlement qui régit les épreuves de sélection.

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements mentionnés et la conformité de tous les documents joints à ce dossier d'inscription

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du candidat	Signature du représentant légal pour le candidat mineur au moment de l'inscription
-----------------------	--

**CANDIDAT TITULAIRE DU BAC NIVEAU IV  
Parcours COMPLET**

Coller ici  
votre photo

Mr  Mme  Melle

NOM \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

NOM DE JEUNE FILLE : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_ LIEU \_\_\_\_\_

NATIONALITE : \_\_\_\_\_ SITUATION FAMILIALE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE FIXE : \_\_\_\_\_ TEL PORTABLE : \_\_\_\_\_

E MAIL : \_\_\_\_\_

(Écrire lisiblement et en majuscule car votre convocation sera envoyée par mail)

**TITRE D'INSCRIPTION (joindre les justificatifs. Ne pas envoyer l'original du document)**

Diplôme Homologué au niveau IV : Lequel : \_\_\_\_\_ Obtenu le : \_\_\_\_\_

AVEZ-VOUS EFFECTUE UNE FORMATION PREPARATOIRE OUI  NON

Si oui, par quel organisme ? :

Je m'engage à ne pas modifier mon choix après le dépôt du dossier et j'accepte le règlement qui régit les épreuves de sélection.

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur de l'exactitude des renseignements mentionnés et la conformité de tous les documents joints à ce dossier d'inscription

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du candidat	Signature du représentant légal pour le candidat mineur au moment de l'inscription
-----------------------	--